

duits et aux matières fabriquées de toutes les autres colonies autonomes, mais les termes de cette résolution n'obtinrent pas l'approbation unanime. Le vœu suivant qui comprend pratiquement le même principe fut adopté :

“Que, sans préjudice aux résolutions déjà acceptées, et aux réserves faites par le gouvernement de Sa Majesté cette conférence reconnaissant l'importance de faciliter et de développer autant que possible les relations commerciales entre les différents états de l'Empire, décide que ces buts ne peuvent être mieux atteints qu'en laissant à chaque pays le droit de choisir les moyens qu'il jugera les plus convenables pour y arriver, d'accord avec ses conditions et ses exigences spéciales, et que l'on s'efforce par tous les moyens possibles d'encourager la co-opération dans les sujets d'intérêt mutuel.

Proposition  
d'établisse-  
ment d'un  
nouveau ser-  
vice postal via  
Canada.

Sir Wilfrid Laurier présenta une résolution en faveur de l'établissement d'un nouveau service postal, entre la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande en passant par le Canada, dont le principe fut appuyé par les ministres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La résolution suivante fut finalement adoptée par la conférence :

“Que cette conférence est d'avis que les intérêts de l'Empire exigent que les différentes provinces soient reliées les unes aux autres par les meilleurs services possibles en ce qui concerne les communications postales, les voyages et les transports. Que, dans ce but, il serait opportun de relier la Grande-Bretagne avec le Canada, et avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en passant par le Canada, par le meilleur service possible, dans une limite raisonnable de coût.

“Que, afin de mettre le projet ci-dessus à exécution, tout support financier jugé nécessaire sera fourni en juste proportion par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.”

Résolutions  
concernant  
des sujets  
divers.

D'autres résolutions furent passées relatives à l'émigration, aux recours judiciaires, aux relations commerciales et à la marine marchande britannique, aux lois sur la navigation et le cabotage, aux obligations des traités, à l'uniformité dans les marques de commerce et les brevets, les statistiques de commerce et dans les lois concernant les compagnies, la réciprocité dans l'admission des arpenteurs à la pratique, le tarif postal international d'un penny, la communication par câble impérial et la naturalisation.<sup>1</sup>

Réorganisa-  
du Bureau co-  
lonial britan-  
nique.

Conformément à la proposition qu'il avait faite à la conférence, le secrétaire d'Etat des colonies effectua une réorganisation du Bureau colonial comprenant la création d'une branche séparée pour l'expédition des affaires des colonies autonomes et il attacha à cette branche un secrétaire permanent, avec l'assistance nécessaire, chargé des travaux passés ou futurs, imposés ou projetés par les conférences impériales périodiques. Un aperçu de la nouvelle réorganisation est donné dans une dépêche de Lord Elgin à Lord Grey, dépêche datée du 21 septembre et publiée dans la Gazette du Canada le 16 novembre.

<sup>1</sup> Un rapport complet des délibérations de la conférence est inséré dans les documents du Parlement anglais intitulés : (1) Minutes of Proceedings of the Colonial Conference, 1907 [Cd. 3523] et (2) Papers laid before the Colonial Conference, 1907 [Cd 3524]. Voir aussi, Documents parlementaires du Parlement canadien, No. 58, Session 1907-8.